

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JUILLET 2024

### DÉLIBÉRATION N° B.2024-43

### ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES

Date de la convocation  
04/07/24

Le 11 juillet 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.



#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie	x				
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAÚD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	2	3		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET : 6303 Projets Mobilité**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 2 – Millevaches en transition**

**Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement**

**Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive**

**Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire**

**Mesure 31 : Inciter à la prise en main de nouvelles mobilités**

**Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 38 : Développer les coopérations**

### **Hors Contrat de Parc 2023 – 2026**

#### **Le rapporteur, Bernard POUYAUD, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B2022-61 du 20 septembre 2022 relative au projet Avélo2 - élaboration du Schéma Directeur Mobilité Active ;

Vu la délibération n°B2022-72 du 20 septembre 2022 portant sur la création d'un emploi non permanent – Contrat de projet Chargé de mission « Schéma Directeur Mobilité Active du PNR de Millevaches » ;

Vu la délibération n°B2022-86 du 15 Novembre 2022 relative au recrutement d'un chargé de mission « Schéma Directeur Mobilité Active du PNR de Millevaches » dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration (VTA).

#### **Considérant :**

- La fin du programme Avélo2 de financement du Schéma Directeur des Mobilités Actives pour la fin du mois de Juin 2024 ;

- L'aboutissement des phases de diagnostic et d'enjeux du Schéma Directeur des Mobilités Actives et la conclusion de la phase du plan d'action ;

#### **Contexte :**

---

En 2022, Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) a candidaté en partenariat avec les Communautés de commune Creuse Grand Sud, Haute-Corrèze Communauté, Portes de Vassivière et Vézère-Monédières-Millesources à l'Appel à Projet Avélo2 pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Actives sur le territoire du Parc et des collectivités partenaires. Le Schéma est porté par le PNR ML. Les éléments de diagnostics, d'études, d'analyses et de rédaction sont réalisées en régie par un chargé de mission dédié à temps complet.

## Description du projet :

---

Ce Schéma propose une stratégie aux collectivités territoriales pour favoriser la pratique de la marche et du vélo à assistance électrique. L'analyse est à la fois globale, car à l'échelle du territoire d'étude, et locale, car à l'échelle de 14 communes focus de l'étude : Aubusson, Bort-les-Orgues, Chamberet, Châteauneuf-la-Forêt, Crocq, Egletons, Eymoutiers, Faux-la-Montagne, Felletin, La Courtine, Neuvic, Meymac, Treignac, Ussel. Les services techniques du PNR ML en charge de la conception du Schéma et de la rédaction de ce document, ont déjà réalisé les deux premières étapes du document à l'heure d'écriture du présent rapport de bureau syndical, à savoir : le diagnostic et la définition des enjeux.

Le diagnostic, construit avec les communautés de communes, a permis de révéler le potentiel de chaque mode de déplacement.

Le diagnostic permet une contextualisation du travail mené sur ce territoire (la population, sa répartition, les catégories d'habitants / acteurs, les emplois et les déplacements induits, les flux infra et extra-territoriaux, les usages liés aux déplacements et les potentiels de mobilités partagées (transports en communs, covoiturage, autostop, véhicule intermédiaire, le vélo, l'identification des freins et leviers).

**Le diagnostic a été validé en Comité de pilotage du projet en novembre 2023.**

Partant de ce constat, les enjeux ont été définis avec les 14 communes focus en faisant le point avec chacune d'entre elles sur les besoins en matière de mobilité active (marche, vélo) et partagées (transports en commun, covoiturage, autostop, ...).

La définition des enjeux a bénéficié d'un partenariat entre le PNR ML et l'institut de recherche public-privé en mobilité décarbonnée, VEDECOM, à la recherche de territoires ultra-ruraux mais dynamiques sur les questions de mobilités.

Les enjeux définis s'articulent autour :

- Des déplacements à pieds (traitement des discontinuités, formalisation et organisation des stationnements, la création d'itinéraires piéton/vélo qualitatif, la pacification et cohabitation entre usagers, la facilitation pour les personnes à mobilité réduite, le déploiement des comportements pro-mobilités actives, ...)
- Des déplacements à vélos (mêmes thématiques qu'à pied, création des maillages de liaisons intercommunales, permettre la cohabitation des cyclistes avec les autres usagers, ...)
- Des déplacements en bus, en train, en voiture partagée (simplification de l'accès à l'information de l'existant, imaginer et concevoir les services et intermodalités, institutionnaliser le dialogue citoyens, entreprises, collectivités porteuses d'actions mobilités, développement de l'offre touristique mobilité durable, conserver et créer les services influençant les mobilités, réduire les contraintes du trafic poids lourds

**Les enjeux ont été validés en Comité de pilotage du projet en mars 2024.**

## LES ENJEUX RETENUS

-  N°1 - Faire commune à pied.
-  N°2 - Formaliser et organiser le stationnement.
-  N°3 - Créer et valoriser des itinéraires qualitatifs piéton / vélo.
-  N°4 - Pacifier et cohabiter.
-  N°5 - Soigner les espaces de vie sociale.
-  N°6 - Faciliter la vie des personnes à mobilité réduite.
-  N°7 - Faire adopter des comportements pro-mobilités actives.
-  N°8 - Faire commune à vélo.
-  N°9 - Créer du stationnement vélo sur espace public et privé.
-  N°10 - Créer / valoriser un maillage de liaisons vélo intercommunales.
-  N°11 - Aider piétons et cyclistes à prendre leur place sur le territoire.
-  N°12 - Simplifier l'accès et former à la mobilité durable.
-  N°13 - Penser services et intermodalité.
-  N°14 - Institutionnaliser le dialogue citoyens, entreprises et collectivités porteuses d'action mobilité (transport, service mobilité et route).
-  N°15 - Développer l'offre touristique Mobilité durable.
-  N°16 - Garder et faire venir les services.
-  N°17 - Diminuer les nuisances du fret routier.

Figure 1 : Liste des enjeux retenus

Le Plan d'action dernière étape du Schéma Directeur a été délivré le 30 juin 2024 à l'Ademe. Il est composé de 3 types de documents :

- Un plan d'action globale à l'échelle du Schéma des recommandations d'aménagements, de services et d'animation pour toute la mobilité. Il a été soumis à validation au dernier Comité de Pilotage début Juin où le travail a été salué par les nombreux partenaires en présence (43 personnes présentes sur place et en visio).
- 14 focus à l'échelle des 14 communes retenues pour la descente d'échelle. Après une analyse géographique des pôles générateurs de déplacement, du potentiel de la marche et du vélo à assistance électrique dans la commune et de la qualité des espaces publics, les documents proposent des recommandations opérationnelles d'aménagement. Ce travail a été construit et validé avec les élus et techniciens des communes concernées et les techniciens des collectivités partenaires.
- La boîte à outils du Schéma Directeur des Mobilités Actives, un catalogue des aménagements marche et vélo avec des informations techniques sur leur mise en place.

**Le plan d'action a été validé en Comité de pilotage du projet le 4 juin 2024.**

## SYNTHÈSE

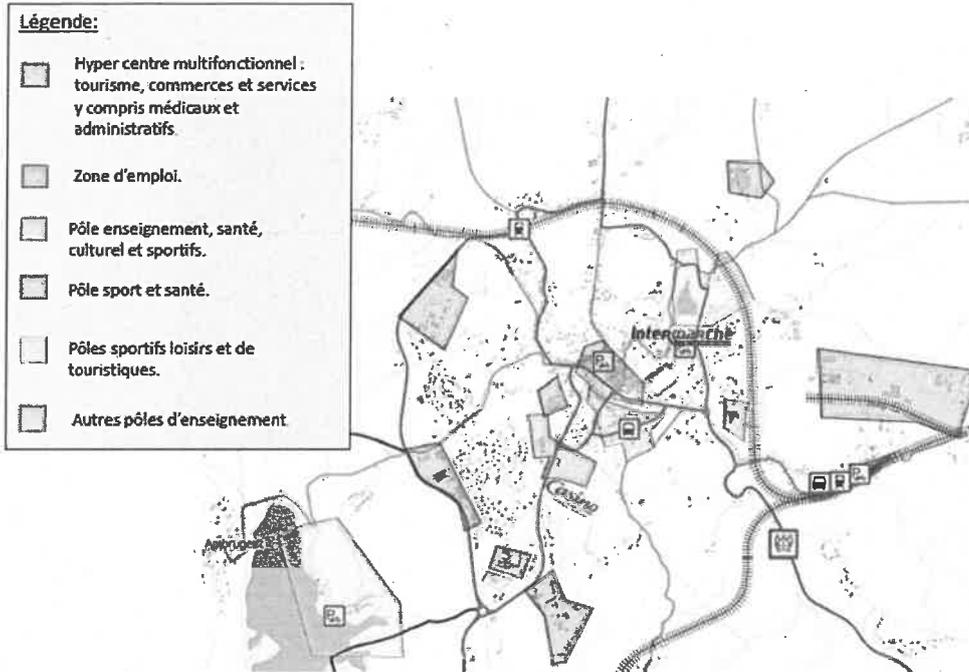


Figure 2 : exemple de synthèse cartographique de connexions entre points névralgiques du bourg de Meymac

## DÉPLACEMENT À PIED – RUE PANAZOL, RUE LACHENAL

La rue Lachenal est une rue sans aménagement piéton mais qui ne remplit que des fonctions de distribution. Sa morphologie et son revêtement fatigué invite les automobilistes à ralentir dans cette rue. Néanmoins, la limite de vitesse y est à 50 km/h, ce qui manque de cohérence, ne serait-ce à proximité des habitations.

La rue Panazol fait la liaison avec les HLM du chemin du Champs Peyrat. Sur cette rue de transit vers Limoges et le Plateau de Millevaches, on observe des jeunes et des familles à pied allant et venant du centre-ville. Le cheminement n'y est pas régulier. Les trottoirs sont alternativement étroits puis larges et obligent le piéton à circuler sur la route à 50 km/h. Des voitures stationnent également sur le trottoir lorsque celui-ci est large. D'autres obstacles gênent les déplacements à pied.

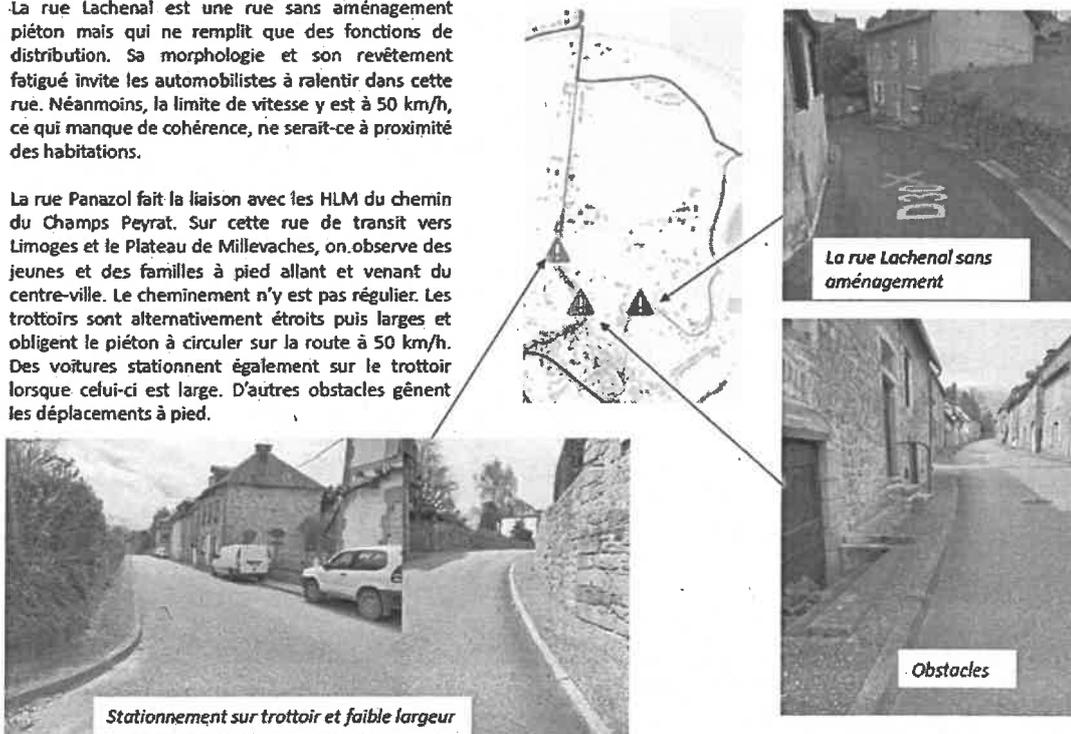


Figure 3 : identification de point de blocage à lever pour permettre davantage de mobilités douces à Meymac

## SCHÉMA V' LOCALE – VUE GLOBALE

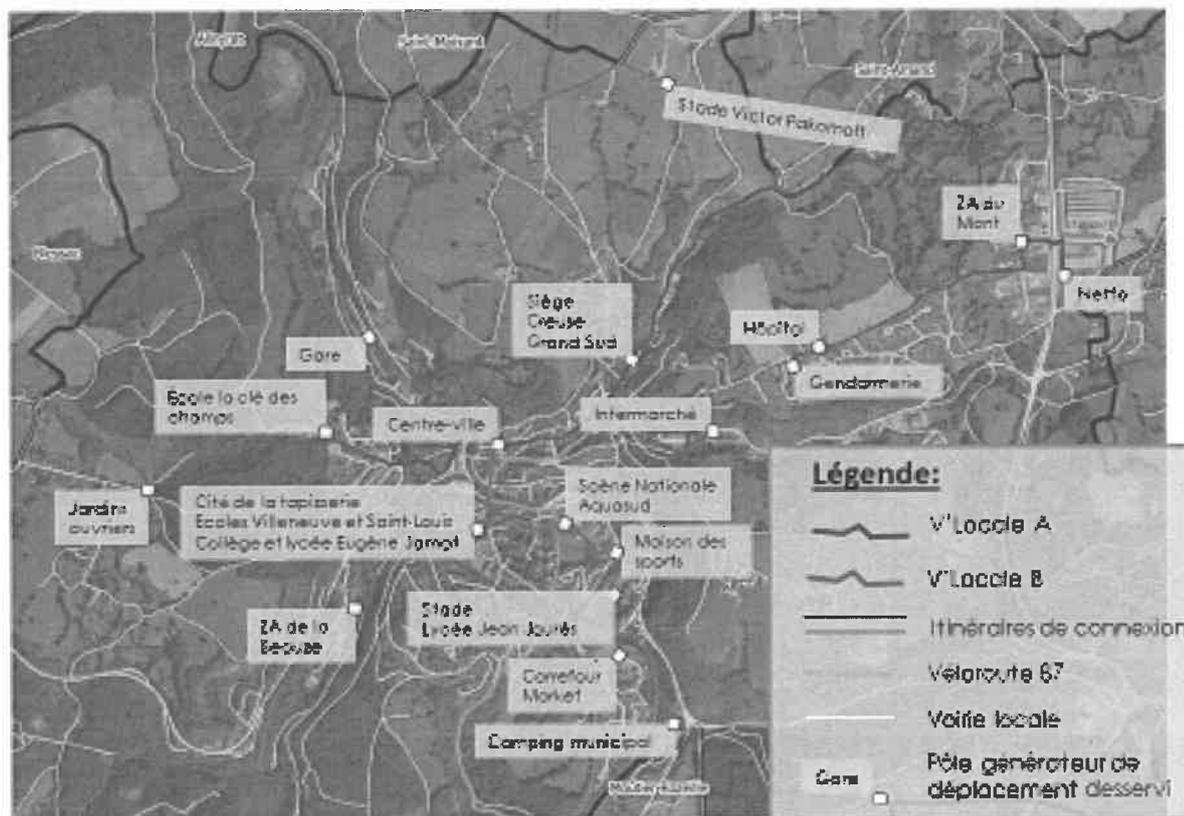


Figure 4 : Proposition de Schéma cyclable pour la commune d'Aubusson.

Une fois délibéré, le Schéma Directeur des Mobilités Actives permettra aux collectivités souhaitant agir en faveur de la marche et du vélo de bénéficier de sources de financement supplémentaires et d'appui pour des demandes de subventions.

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives pourra être délibéré a posteriori par les collectives partenaires pour qu'elles puissent solliciter ce document en appui de leurs demandes de subvention.

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le Schéma Directeur des Mobilités Actives du PNR de Millevaches ;
- d'autoriser le Président à signer au nom du PNRML tout document afférent à la bonne exécution de cette opération.

### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider le Schéma Directeur des Mobilités Actives du PNR de Millevaches ;
- d'autoriser le Président à signer au nom du PNRML tout document afférent à la bonne exécution de cette opération.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	3	3	6		
Départemental = 6	2	2	2	4		
Communes = 8	1	2	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		11	14			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 16.07.24  
Et qu'elle a été affichée le 16.07.24



